

Dossier

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 31 juillet 2020

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Soit le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».**

Monsieur, Le Procureur de la République
Tribunal judiciaire de Toulouse
2 allées Jules Guesde
31000 TOULOUSE

OBJET : Plainte contre X

- ***Pour usage de faux en écritures authentiques par Madame Sophie MOLLAT.***
- ***Pour récidive d'usage de faux en écritures authentiques.***
- ***Pour complicité d'usage de faux en écritures authentiques.***

Faits réprimés par le code pénal :

- ***Articles 441-4 et 121-7 du code pénal***

**

Monsieur le Procureur de la République,

Suivant le courrier du Conseil Supérieur de la Magistrature en date du 22 mai 2020.

- ***Référence dossier C.S.M 2019-317-S.***

Indiquant qu'il est de votre compétence d'apprécier les suites à donner aux plaintes relatives à des faits de nature pénale.

Lors du discours du Procureur de la République de Paris en son intervention télévisée du 29 juin 2020 j'ai pu noter les termes suivants :

- ***Que son obligation est l'application de la loi stricte pour tous, sans discrimination de justiciables.***

COURRIER - ARRIVÉ
- 3 AOUT 2020
SAUJ - TGI TOULOUSE